



# APPEL - 20<sup>ème</sup> CONFÉRENCE

## de l'Union Fédérale des Retraités aux cheminotes et cheminots retraités

Réuni·e·s en conférence du 14 au 16 mai 2024 à Saint-Mandrier, les délégué·e·s des sections de retraités des syndicats de cheminots CGT ont débattu de la situation politique et sociale dans le pays.

Elles et ils ont réaffirmé leur engagement pour la paix dans le monde et dénoncé le plan du gouvernement qui annonce vouloir faire 10 milliards en 2024 et 20 milliards d'€ en 2025 d'économies sur la politique sociale, les services publics et la transition écologique.

Les questions de protection sociale ont fait l'objet de nombreux échanges, les intervenantes et intervenants condamnant tour à tour la réforme des retraites, les difficultés d'accès aux soins, l'augmentation des franchises médicales et, plus globalement, le recul de la prise en charge des dépenses de santé par les régimes obligatoires (sécurité sociale et CPR) et le risque d'un transfert vers les organismes privés. Le coût de gestion de ces organismes (assurances, mutuelles) est six fois supérieur au coût de gestion de la Sécu !

C'est dans ce contexte que les délégué·e·s ont réaffirmé leur totale opposition à la mise en place, à l'horizon 2025, d'une complémentaire santé obligatoire pour l'ensemble des cheminot·e·s actives et actifs statutaires.

Privées de la solidarité intergénérationnelle, les cotisations des complémentaires santé augmenteraient fortement et le tissu mutualiste cheminots pourrait disparaître. Par ailleurs, la politique d'entreprise concernant la médecine de soins s'en trouverait affaiblie !

Quant au gouvernement, il y verrait une opportunité pour aligner, par le bas, les prestations du régime spécial servies par la CPR à l'ensemble des salarié·e·s de la branche du ferroviaire, quels que soient leur statut ou leur entreprise.

Face à l'entêtement de la SNCF sur ce dossier avec la présentation d'un nouvel accord d'entreprise en 2024, la Fédération CGT des cheminots porte, à l'inverse, la revendication d'un élargissement du régime spécial de prévoyance servi par la CPR à l'ensemble des salarié·e·s de la branche du ferroviaire, quels que soient leur statut et entreprise.

Les délégué·e·s réuni·e·s lors de cette conférence appellent l'ensemble des retraitées et retraités cheminots à faire connaître au plus grand nombre cette proposition de la Fédération CGT des cheminots et à agir avec les actifs pour la faire aboutir.

Saint-Mandrier, le 16 mai 2024

